



# Championnat R1 des Pays de la Loire

## 🎣 Masters & Vétérans 🎣

### *Pêche Mixte*

14 et 15 octobre 2023

LA ROCHE-SUR-YON (85)



Retenue de Moulin Papon

## MOTS D'ACCUEIL

*Lequel parmi nous, les compétiteurs, n'a pas débuté sous les conseils d'un "ancien" ?*

Masters ou Vétérans, toutes et tous ont accumulé des dizaines d'années de pratique et d'expérience. Toutes et tous ont partagé leurs passion de la pêche, échangé leurs astuces, et délivré de nombreux conseils aux plus jeunes. Parmi eux, il y a de très beaux palmarès et de grandes victoires. C'est donc avec admiration, humilité et un grand plaisir que nous retrouverons cette "crème" de la compétition pour cette épreuve régionale sur le poissonneux plan d'eau de Moulin Papon. Le mois d'octobre se prête à la compétition, et l'AAPPMA de la Gaule Yonnaise ainsi que les bénévoles de la CED 85 vous réserveront le meilleur accueil.

Parmi celles et ceux qui ne connaissent pas encore le site de Moulin Papon, nul doute que la découverte sera agréable !

La ROCHE sur YON propose de nombreuses possibilités d'hébergement et de restauration à proximité immédiate du lieu de pêche, ce qui permet aux compétiteurs, coachs et accompagnant(e)s de s'épargner des trajets pour les entraînements, ainsi que pour le samedi soir.

Deux magasins de pêche et une grande surface de sports, tous à proximité, vous permettront des achats de dernière minute, au cas où ... Alors bon match !

Le président de l'AAPPMA La Gaule Yonnaise

Frédéric RATTE

Le président de la CED 85

Raphaël GAVINI

Rappel :

A la suite des décisions prises lors de l'AG 2022 du Comité Régional Eau Douce

- Les championnats des Pays de la Loire se déroulent en 2 manches
- Le classement se fait par utilisation du barème "Points Voisins (\*)
- Les grilles utilisées sont spéciales pour ce système
- Celle de ce championnat dépendra du nombre de concurrents
- Elle sera affichée lors du tirage au sort

(\*) Barème points voisins :

Chaque concurrent marque des points en fonction des ses 4 plus proches voisins

Un concurrent marque 2 points par chacun de ses deux voisins immédiats battus au poids et 1 point par chacun des 2 concurrents suivants battus au poids

Partage des points si égalité de poids (donc 1 point ou 0,5 point)

Soit un maximum de 6 points par manche - Les capots marquent 0 point

Le classement se fait au total du nombre de points, puis au total des poids des 2 manches

Départage éventuel par le plus grand poids dans une manche

Une place vide n'est pas prise en compte dans le calcul

## SITE et SECTEURS

<b>Poissons dominants</b>	Plaquettes, gardons, brèmes, perches, poissons-chats (selon température)
---------------------------	--

	<b>Accès</b>	<b>Points GPS</b>	<b>Chariot</b>
<b>Secteur 1</b>	L'AUDOUINIÈRE amont	Nord 46° 41' 49.22" Ovest 1° 24' 27.65"	Aux entrainements
<b>Secteur 2</b>	L'AUDOUINIÈRE aval	Nord 46° 41' 42.87" Ovest 1° 24' 26.63"	Aux entrainements

<b>Anguille</b>	Non pesée
<b>Brochet</b>	60 cm (1 seul)
<b>Sandre</b>	50 cm
<b>Truite</b>	25 cm

	<b>Profondeur</b>	<b>Courant</b>
<b>Audouinière amont</b>	1,5 à 4 m (au moulinet)	Théoriquement nul mais dérive selon vent
<b>Audouinière aval</b>	2 à 5 m (au moulinet)	

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les plans d'eau (lacs) de Vendée sont la propriété de Vendée Eau et destinés à la production d'eau potable. Ils ne sont pas classés "domaine public" - mais juste "ouverts au public".

**Le timbre Interfédéral est donc exigé pour les détenteurs de cartes de pêche hors Vendée**

Il est très probable que des contrôles soient effectués par la garderie fédérale, y compris pendant l'épreuve. Merci de ne pas ternir la réputation des pêcheurs de compétition en respectant la loi et ses représentants.

## LIMITATIONS & REGLEMENT

	<b>Maximum</b>	<b>Particularités</b>
Cannes	11.50 m + Moulinet	Canne moulinet = 8 m max
Amorce	15 L	Y compris terre et additifs
Esches totales	1.5 L	
<b>Fouillis</b>		<b>Fouillis interdit</b>
<b>Vers de vase</b>		<b>Uniquement à l'hameçon</b>
Vers de terre	0,50 L	Non coupés (FFPS ED)
<b>Les esches doivent être présentées dans des boîtes de mesure, couvercle fermé</b>		

**Une deuxième bourriche est obligatoire pour isoler les poissons-chats.**

## HORAIRES ( 4 h de pêche par manche)

	Samedi	Dimanche
Rendez-vous au local de l'AAPPMA	8h30	
Pointage des licences	8h45	
Sam. = Tirage au sort / Dim. = remise des fiches	9h	8h
Entrée sur les places	9h15	8h15
Début des contrôles	10h30	9h30
Amorçage	11h50	10h50
Début de la manche	<b>12h</b>	<b>11h</b>
5 minutes	15h55	14h55
Fin de la manche	<b>16h</b>	<b>15h</b>
Palmarès		16h30

## RENDEZ-VOUS & PALMARES

	Rendez-vous	Points GPS
Samedi & Dimanche	Local de l'AAPPMA à "Moulin Neuf" Route de Moulin Neuf La ROCHE-SUR-YON (85)	Nord 46° 42' 57.55" Ouest 1° 24' 7.46"

## INSCRIPTIONS

Inscriptions	Après des Présidents de CD		
Regroupement des inscriptions --avant le 1 octobre--	GABORIAU Philippe	06 78 70 90 67	gabophil@free.fr
Arbitre	REGIS Alain		

## ESCHES

Prévoir ses esches, pas de livraison sur place.

